REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

HONNEUR – FRATERNITE – JUSTICE

MINISTERE DU PETROLE, DES MINES ET DE L'ENERGIE
SOCIETE MAURITANIENNE DES HYDROCARBURES

Procès-Verbal N°12/CPMP/SMH
Séance du 02/11/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le lundi 02 novembre, s'est réunie à 12 heures la Commission de Passation de Marchés Publics de la Société Mauritanienne des Hydrocarbures sous la présidence de Monsieur Baha SEYIDNA ALI afin d'examiner les points ci-dessous :

Point 1 :

Examen du rapport d'évaluation des propositions techniques pour le Marché relatif au recrutement d'un cabinet chargé de l'audit des coûts pétroliers recouvrables encourus sur le bloc C-8, y compris le projet GTA, au cours des années 2023, 2024 et 2025, objet de l'AMI N°01/CPMP/SMH/2026.

Décision 1 : Après examen, la Commission approuve ledit rapport d'évaluation des propositions techniques relatif au recrutement d'un Cabinet pour l'audit des couts pétroliers recouvrables encourus sur le bloc C-8, y compris GTA, au cours des années 2023,2024 et 2025.

Point 2 :

Examen du projet de Marché par Entente Directe portant sur le recrutement d'un cabinet pour l'assistance, le contrôle et le suivi des travaux d'achèvement de l'extension de 23000 m3, et la coordination de l'intégration en sont sein du projet en cours de construction des pipes de dépotage au dépôt de la SMH.

<u>Décision 2:</u> Après examen, la Commission approuve, sous réserve de la non objection de la CNCMP, ledit projet de Marché.

. Arrêté le Procès-Verbal
Fait et clos à Nouakchott le 02/10/2026

Nom et Fonction	Signature	Cachet CPMP/SMH
Baha Seydna Ali Président		
Mohamedou MED ABDALLAHI Membre		
Jaafar SIDI Membre		
Mahfoudh SAMOURY Membre		
Med mbareck ISMAIL		

Annexe 7

A . Résultat global des évaluations

N°	NOM DU CANDIDAT	NOTE1	NOTE2	NOTE3	TOTAL	Ordre
1	Cabinet Samir Labidi	10,00	20,00	68,35	98,35	1
2	ELYOS & EXCO	3,50	13	25,65	42,15	3
3	EXACO & AMIC // FORVIS MAZARS	7,00	18,50	44,60	70,10	2
4	JV Audit Services GmbH	3,50	18,00	19,65	41,15	4

B. Classement des consultants par ordre de mérite

NOM DU CANDIDAT	Ordre
CABINET SAMIR LABIDI	1
EXACO & AMIC // FORVIS MAZARS	2
ELYOS & EXCO	3
JV Audit Services GmbH	4

C. Les candidats retenus (La note technique minimum T(s) requise pour être admis est : 70 Points)

N°	NOM DU CANDIDAT	NOTE1	NOTE2	NOTE3	TOTAL
1	Cabinet Samir Labidi	10,00	20,00	68,35	98,35
2	EXACO & AMIC // FORVIS MAZARS	7,00	18,50	44,60	70,10